

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
29 août 2005
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-neuvième session
Points 36 et 148 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Soixantième année

La situation au Moyen-Orient

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

**Lettre datée du 25 août 2005, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent d'Israël
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous écris pour appeler d'urgence votre attention sur les attaques terroristes qui ont été perpétrées en Israël aujourd'hui.

Plus tôt aujourd'hui, des terroristes ont tiré une roquette depuis le Liban, touchant le village israélien de Margaliot. Cette attaque, une des nombreuses violations de la Ligne bleue, représente un risque grave pour la stabilité de la région.

Israël a à maintes reprises demandé au Gouvernement libanais de prendre le contrôle de l'ensemble de son territoire et de s'efforcer par tous les moyens nécessaires d'empêcher les terroristes et les organisations terroristes d'opérer sur son territoire souverain. Les violations persistantes de la Ligne bleue et la liberté générale d'opérer au Liban accordée aux organisations terroristes sont intolérables et des mesures doivent être prises immédiatement pour y faire face.

Israël demande aussi à la communauté internationale d'exhorter le Gouvernement libanais à agir contre le terrorisme.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale, au titre des points 36 et 148 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Dan **Gillerman**

